

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Monde Des Petits Aventuriers inc.		Date d'inspection Le 01 décembre 2025	
Nom de l'établissement Halte des Petits Aventuriers		Numéro de permis 2024092	
Adresse 8 rue de l'École Kedgwick NB E8B 1A8		Numéro de téléphone (506) 284-6418	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les activités quotidiennes sont délibérément planifiées et documentées dans l'établissement agréé et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent; du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu d'exploration et de découverte, lesquelles sont au choix de l'enfant. Des possibilités d'activité physique à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que des occasions de vivre des expériences de groupe et individuelles. De plus, d'explorer de différentes formes de littératie, d'exprimer sa créativité et ses intérêts, d'explorer les arts et les sciences, de résoudre des problèmes, de vivre des accomplissements et des réussites ainsi que de développer une relation de confiance, de respect et de soutien avec les éducateurs et avec les autres enfants.
- Le parent ou le tuteur de l'enfant informe l'établissement lorsque son enfant sera absent de la garderie et indique si l'absence est due à la maladie ou à tout autre empêchement.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin. Les collations et le repas sont fournis par le parent.
- 10 dossiers des enfants ont été vérifiés, les profils (annexe 1) ainsi que les consentements signés (annexe 2) sont tous remplis en bonne et due forme. Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Observations:
Lors des jeux libres, les enfants s'amusent avec des Beyblades, des camions et des figurines. Au moment de mon départ, les enfants se préparent à aller patiner à l'aréna avec les éducatrices.
- Discussions:
J'ai discuté avec les éducatrices des activités spéciales. Elles m'ont informée que les parents doivent signer un consentement pour toute activité ayant lieu à l'extérieur de la halte scolaire. Les éducatrices m'ont présenté leur documentation ainsi que leur planification.

Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par
Julie-Pier Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 01 décembre 2025

Date